

2022/.....

Parafe

DELIBERATION N°304

AFFICHÉ  
LE 30/09/2022

**OBJET : REMISE GRACIEUSE AU REGISSEUR TITULAIRE DE LA REGIE DE RECETTES « SERVICE AUX USAGERS ».**

ENTENDU l'exposé de Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.617-1 à R.1617-18, relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU l'instruction codificatrice 06-031-A-B-M du 21 avril 2006, relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

VU Le décret 2008-227 du 5 mars 2008, abrogeant et remplaçant le décret 66-850 du 15 novembre 1966, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU la délibération n°129 du 1<sup>er</sup> avril 2021 concernant une remise gracieuse au régisseur titulaire de la régie de recettes « service aux usagers » ;

VU la décision n°48/2015 créant la régie de recettes pour l'encaissement des services aux usagers ;

VU le procès-verbal de la constatation du déficit en date du 23 février 2021 ;

VU l'avis de la Commission des Finances ;

CONSIDERANT qu'un vol sans effraction au sein de la structure de la patinoire en date du 30 décembre 2020 ;

CONSIDERANT la demande de remise gracieuse formulée par la régisseuse titulaire de la régie de recettes « service aux usagers » à la Directrice Départementale des Finances Publiques en date du 18 juillet 2022 ;

CONSIDERANT les avis favorables de Monsieur le Maire et de la Responsable du Service de Gestion Comptable de Chelles ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

EMET un avis favorable à la demande de remise gracieuse de la régisseuse titulaire de la régie de recettes « service aux usagers », pour le vol de 873 € commis dans le cadre de la manifestation Ozoir sur Glace.

INSCRIT la valeur du préjudice de 873 euros au budget de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 28 septembre 2022



Le Maire,  
Jean-François ONETO.

2022/.....

Parafe

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conseillers en exercice :	35
Présents :	22
Absents :	13
Pouvoirs :	9
Votants :	30
Convoqués le : 22 septembre 2022	

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

**PRESENTS :** Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Bruno WITTMAYER, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.

**ABSENTS EXCUSES :** Monsieur Patrick SALMON, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Madame Indira GOKOUL, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Béatrice LAINÉ.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Madame Virginie NOTTOLA, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Aline PALOMARES

<b>POUVOIRS DE :</b> Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Madame Suzanne BARNET
Madame Esperance AUDINEAU	à	Madame Isabelle DUPUIT
Madame Indira GOKOUL	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Jean-François ONETO
Madame Valérie BOURGUIGNON	à	Monsieur Malek BENSAL
Madame Béatrice LAINÉ	à	Monsieur Jean-Pierre BARIANT

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est à noter que Monsieur Malek BENSAL est arrivé à la question n° 1 « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – exercice 2021 et Madame Espérance AUDINEAU à la question n°17 de l'ordre du jour « Demande de protection fonctionnelle d'une Adjointe au Maire ».